RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

numéro CC_240711_2

L'an deux mille-vingt quatre, le onze juillet,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le cinq juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres		
en exercice	59	
présents	31	
exprimés	44	
vote		
pour	44	
contre	0	
abstention	0	

Présents:

Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, David BOSC, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE. Absents avec pouvoirs:

Claire VAN DER HORST à Gaëlle LEVEQUE, Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Fadilha BENAMMAR KOLY à Jean-Luc REQUI, Izia GOURMELON à Monique GALEOTE, Didier KOEHLER à Jean-Marc SAUVIER, Damien ALIBERT à Ludovic CROS, Isabelle PEDROS à David BOSC, David DRUART à Gilles MARRES, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Jean-Christophe COUVELARD à Bernard JAHNICH.

Absents:

Joëlle GOUDAL, Sonia ROMERO, Véronique VANEL, Alain VIALA, Jean-Paul AGUSSOL, Ali BENAMEUR, Fatiha ENNADIFI, Joana SINEGRE, Christophe ROMO, Félicien VENOT, Françoise OLIVIER, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Michel DRUENE.

OBJET : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024

VU la délibération n°149 du Conseil Communautaire du 13 mai 2009 relative à l'adoption du règlement des subventions aux associations.

CONSIDÉRANT l'objectif global relevant des compétences communautaires - promouvoir l'ensemble du territoire communautaire et soutenir les initiatives représentant un intérêt général,

CONSIDÉRANT que cette année différentes associations ont déposé des dossiers de demande de subvention,

Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution de subventions aux associations du Lodévois et Larzac pour l'année 2024 comme suit :

COMMUNE	ASSOCIATIONS	MONTANT EN EUROS
LE BOSC	Tête en l'air	500
LODÈVE	Bienvenue en Lodévois-Larzac	600
LODÈVE	Centre de l'Imaginaire Scientifique et Technique (CIST)	1000
SAINT MAURICE DE N.	Les ficelles	500

SOUBÈS	Des belles histoires	500
USCLAS DU BOSC	Le Coop ludique	500
LE VIGAN	Les amis du chemin de Saint Guilhem	100

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- ARTICLE 3: IMPUTE les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574,
- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-200017341-20240711-lmc112149-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/07/24 Date de publication : 18/07/2024 Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers :

Le onze juillet deux mille vingt-quatre Le Président, Jean-Luc REQUI